



Laon, le 2 juin 2016

Communiqué de presse

Signature d'une convention SMS « habitant-relais » et d'une convention de participation citoyenne vendredi 3 juin à 11 heures à la sous-préfecture de Saint-Quentin

Ce vendredi 3 juin 2016, dans les salons de la sous-préfecture de Saint-Quentin, M. Nicolas BASSELIER, préfet de l'Aisne, procédera à la signature de la convention SMS « habitants-relais » pour la ville de Saint-Quentin et de la convention de participation citoyenne avec sept communes de l'arrondissement (Beaurevoir, Contescourt, Ly-Fontaine, Maissemy, Ollezy, Origny-Sainte-Benoite et Tugny-et-Pont).

Dans un premier temps, le protocole établissant un dispositif d'alerte sécurité à l'attention des habitants-relais désignés au sein de la ville de Saint-Quentin sera signé par M. Nicolas BASSELIER, préfet de l'Aisne, Mme Frédérique MACAREZ, maire de Saint-Quentin, M. Abdelkader HAROUNE, directeur départemental de la sécurité publique de l'Aisne, M. Antoine LEFEVRE, président de l'union des maires de l'Aisne et M. Charles RIBE, président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne.

Suite à l'adhésion de la ville de Saint-Quentin au dispositif participation citoyenne en juin 2015, des habitants-relais ont été nommés. Ce dispositif de prévention leur permet de renforcer leur vigilance grâce aux SMS les informant de faits délictueux. Première convention de ce type à être signée dans le département de l'Aisne, elle s'inscrit dans les actions menées contre les cambriolages dans le cadre du contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) saint-quentinois.

Dans un deuxième temps, le Préfet, le Commandant en second du groupement de gendarmerie départemental de l'Aisne, ainsi que sept maires de l'arrondissement de Saint-Quentin (Beaurevoir, Contescourt, Ly-Fontaine, Maissemy, Ollezy, Origny-Sainte-Benoite et Tugny-et-Pont) signeront une convention de participation citoyenne.

Au sein de l'arrondissement de Saint-Quentin, 79 conventions de participation citoyenne ont été signées depuis la création du dispositif, ce qui représente 62,6% des communes. Pour l'ensemble du département de l'Aisne, 597 conventions ont été signées.

Le concept est fondé sur la solidarité de voisinage et vise à développer un comportement de nature à mettre en échec la délinquance, ce dispositif accroît ainsi l'efficacité de la lutte contre la délinquance par une remontée du renseignement optimisée, fondée sur le principe : « **Un doute, une inquiétude : je fais le 17** ».